



Me couvrir face à un problème électrique

Par Visiteur

Bonjour, j'aimerais savoir comment me couvrir face à un problème électrique à mon domicile ou j'y suis locataire actuellement.

Suite à un problème électrique important il y a 2 jours, un électricien est intervenu et a constaté que la maison n'est plus en sécurité, et qu'il y a un risque important dans la maison de court-circuit / incendie.

Les propriétaires sont au courant, vont voir si ils font des travaux, mais comment me couvrir si ils ne les font pas, ou si il y a un incendie, et pertes de mes biens vis à vis de mon assurance ?

(Les propriétaires avaient été averti oralement, que la maison présente des risques au niveau électrique avant qu'un locataire arrive.)

Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Les propriétaires sont au courant, vont voir si ils font des travaux, mais comment me couvrir si ils ne les font pas, ou si il y a un incendie, et pertes de mes biens vis à vis de mon assurance ?

Avant toute chose vous devez exiger de votre bailleur qu'il fasse les réparations nécessaires afin de vous assurer un logement sûr.

Pour cela vous pouvez leur envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception.

Ensuite en cas de dommage vous serez couvert par votre assurance puisque le problème a été signalé à votre propriétaire. Vous devriez informer votre assureur de ce fait afin que lui aussi fasse le nécessaire auprès de votre bailleur.

Cordialement